



**Rapport des orientations budgétaires**  
**2021**

**En vue du débat des orientations**  
**budgétaires**

**Séance du Conseil Municipal du**  
**28 janvier 2021**

## **Cadre réglementaire :**

**Rappel :** Le Débat d'Orientations Budgétaires, prévu par la loi 92-225 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, constitue un moment privilégié de la vie de la collectivité territoriale. C'est une étape essentielle du cycle annuel budgétaire, le premier élément de la communication financière.

Le Débat des Orientations Budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de 3.500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant une Commune de plus de 3.500 habitants.

La loi prévoit que le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que celle de l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du C.G.C.T en complétant les éléments de forme et de contenu du débat des orientations budgétaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Désormais, le présent rapport est transmis par le Maire au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

## **Environnement macroéconomique :**

La crise mondiale de la Covid-19 a provoqué une onde de choc, d'abord sur le plan sanitaire puis, par contagion immédiate, sur le plan économique et social.

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait cumuler plus de 12 000 milliards de dollars de perte en 2020 et 2021 tandis que 300 millions d'emplois sont menacés dans le monde.

En France, le taux de chômage a atteint 9 % de la population active sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 avec une hausse sur la période de 628 000 personnes.

Au sein de la zone EURO, le PIB enregistre un recul de plus de 9 % sur l'année 2020.

L'Union Européenne a prévu un plan de relance à hauteur de 750 milliards pour faire face à la crise.

En France, en réponse à cette crise historiquement exceptionnelle, l'Etat dans une très large proportion, mais également les Collectivités Locales dans une moindre mesure, ont très rapidement engagé un volume de dépenses publiques importantes et d'une ampleur jamais vue depuis l'après-guerre et bien supérieure au niveau engagé pour sortir de la crise de 2008.

Présenté en septembre dernier, le Plan de Relance de l'Etat mobilise 100 milliards d'euros dont 40 proviennent de l'Union Européenne.

## **Principales Mesures relatives aux collectivités locales :**

Une loi de finances reflète son temps. La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi de finances initiale (LFI) 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificative tout au long de 2020.

Le corpus réglementaire institue diverses mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance. Dans le même temps, les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises, les acteurs économiques qui souffrent le plus de la crise, ont des effets sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

Hors crise, les mesures de loi de finances s'inscrivent dans la continuité des lois de finances précédentes : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification...

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la loi de finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement local. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement au service des acteurs économiques locaux mais aussi de construire le monde de demain autour de grands thèmes : transition énergétique et écologique, nouvelles mobilités, santé...

### Quelques mesures de la LFI intéressant plus particulièrement les Communes :

- Réforme de la Taxe d'Habitation : amorcée en 2018 la suppression de la taxe d'habitation (TH) se poursuit. 80 % des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20 % des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.  
Seule sera maintenue la TH sur les résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la TH sur les logements vacants.  
A compter de 2021, la perte du produit de la TH pour les Communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Un coefficient correcteur sera mis en place au niveau national visant à garantir la compensation à l'euro près des Communes.
- L'automatisation du FCTVA : l'article 251 de la loi de finances pour 2021 pose les principes de la réforme. Il prévoit que les attributions du FCTVA "sont déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables". Mais cette méthode dématérialisée de calcul des versements du FCTVA ne s'appliquera que progressivement. En 2021, elle ne sera utilisée que pour les structures locales qui bénéficient du FCTVA l'année de réalisation de la dépense, soit essentiellement les intercommunalités à fiscalité propre et les métropoles. En 2022, le dispositif sera étendu aux structures qui bénéficient du FCTVA l'année suivant la réalisation de la dépense et en 2023 pour les collectivités à qui les crédits du FCTVA sont versés avec deux années de décalage par rapport à l'année de la dépense (situation de Boucau).
- Taxe communale de la consommation sur la consommation finale d'électricité : l'article 54 de la LFI simplifie la gestion de 3 taxes qui était partagée entre l'administration des douanes et des droits indirects, les services communaux et départementaux, les Préfectures et les comptables publics. Désormais, cette

gestion sera confiée d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2023 à un guichet unique de la Direction Générale des Finances Publiques.

- Décalage d'un an du compte financier unique (CFU) : l'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU), correspondant à la fusion des comptes administratif et de gestion, pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020. Cette expérimentation a été reportée à partir de 2021.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le référentiel comptable sera la M57 en remplacement de l'actuelle M 14, qui est le rapprochement de la comptabilité publique et celle des entreprises, et le CFU aura vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.
- En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.
- A terme, le CFU participera à un bloc d'information financière modernisé et cohérent composé d'un rapport sur le CFU, du CFU lui-même et des données ouvertes ("open data").

## Les résultats de l'exercice 2020 du budget principal de la Commune de Boucau

Sous réserve de l'adoption des comptes administratif et de gestion 2020, l'estimation des résultats est la suivante :

### Fonctionnement :

- Dépenses : 7 708 936 €
  - Recettes (hors excédent) : 8 047 145 €
- Excédent de fonctionnement 2020 : 338 209 €  
Excédent de fonctionnement reporté 2019 : 546 423 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 884 632 €**

### Investissement :

- Dépenses : 2 506 271 €
  - Recettes : 1 880 856 € (dont excédent d'investissement reporté 2019 de 618 229 €)
- Déficit d'investissement 2020 : - 625 415 €

Restes à réaliser en dépenses 2020 : -142 784 €

Restes à réaliser en recettes 2020 : 11 096 €

Déficit des restes à réaliser : -131 688 €

**Soit un besoin de financement : -757 103€.**

Après affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement, **le résultat de fonctionnement à reporter pour 2021 est de 127 529 €.**

### Structure et gestion de la dette :

#### Evolution de la dette

<b>Evolution de l'encours de la dette bancaire</b>	
<b>Capital restant dû au 31/12</b>	
Compte administratif 2014	7 210 570 €
Compte administratif 2015	7 560 357 €
Compte administratif 2016	7 127 475 €
Compte administratif 2017	7 786 109 €
Compte administratif 2018	8 266 559 €
Compte administratif 2019	7 716 604 €
Compte administratif 2020	7 162 914 €
Budget primitif 2021	6 609 785 €

## Encours de la dette

### ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE

	NOMBRE D'EMPRUNTS	% par catégorie d'emprunts	CAPITAL RESTANT DU AU 1/01/2021	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2021	% CRD au 31/12/21
<b>CONTRATS CLASSES A</b>	<b>18</b>	<b>85,71%</b>	<b>4 557 707</b>	<b>4 128 988</b>	<b>62,47%</b>
TAUX FIXE	13	61,90%	2 452 025	2 174 327	32,90%
Multipériodes : période à tx fixe	2	9,52%	350 034	293 239	4,44%
TAUX VARIABLE	3	14,29%	1 755 649	1 661 422	25,14%
<b>BARRIERE SIMPLE - B</b>	<b>1</b>	<b>4,76%</b>	<b>663 592</b>	<b>613 703</b>	<b>9,28%</b>
Barrières simples Bonifix CE B1	1	4,76%	663 592	613 703	9,28%
<b>EMPRUNTS STRUCTURES - E</b>	<b>2</b>	<b>9,52%</b>	<b>1 941 615</b>	<b>1 867 093</b>	<b>28,25%</b>
Euribor (multiplicateur jusqu'à 5) E1	1	4,76%	970 807	933 547	14,12%
CMS E3	1	4,76%	970 807	933 547	14,12%
<b>TOTAL ENCOURS DETTE</b>	<b>21</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 162 914</b>	<b>6 609 784</b>	<b>100,00%</b>

### Par établissements bancaires au 01/01/2021

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	NOMBRE D'EMPRUNTS	% nombre d'emprunts	CAPITAL RESTANT DU	% CRD
DEXIA CREDIT LOCAL	5	24%	2 554 588 €	35,66%
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE	10	48%	3 365 188 €	46,98%
CAISSE AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE	4	19%	1 130 630 €	15,78%
LA BANQUE POSTALE	1	5%	105 233 €	1,47%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1	5%	7 274 €	0,10%
	<b>21</b>	<b>100%</b>	<b>7 162 914 €</b>	<b>100,00%</b>

Monsieur le Maire précise que les emprunts DEXIA contractés par l'ancienne mandature sont des emprunts toxiques.

### Dettes/habitant

DETTE AU 01/01/2021	7 162 914 €
Population totale INSEE (source Fiche DGF 2020)	8 499
Ratio Dette par habitant	843 €

Pour mémoire, le ratio de dette/habitant selon CA 2019 des communes de la strate (5 000 à 10 000 habitants, appartenant à un groupement fiscalisé) est de 1 000 € (source : [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr)).

## Evolution de la Capacité d'autofinancement

EVOLUTION CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT							
RUBRIQUE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement réels	#####	7 525 555	7 514 869	7 606 869	7 725 369	7 865 431	7 735 474
- Charges de fonctionnement réelles	#####	6 953 507	6 894 560	7 160 471	7 186 274	7 545 867	7 212 354
<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>764 429</b>	<b>572 048</b>	<b>620 309</b>	<b>446 398</b>	<b>539 095</b>	<b>319 565</b>	<b>523 120</b>
- Remboursement de dettes	541 150	504 213	432 882	442 067	519 550	549 955	553 690
- Remboursement dette EPFL	38 143	93 320	117 495	137 678	222 143	320 241	268 940
- Remboursement dette SDEPA				2 413	6 777	11 516	17 880
- TOTAL REMBOURSEMENT DETTES	579 293	597 533	550 377	582 158	748 470	881 712	840 510
<b>= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE</b>	<b>185 136</b>	<b>- 25 485</b>	<b>69 932</b>	<b>- 135 760</b>	<b>- 209 375</b>	<b>- 562 147</b>	<b>- 317 391</b>

Monsieur le Maire explique que l'évolution de la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement ce qui donne une capacité d'autofinancement brute. On réintègre les amortissements à ces montants-là puis on enlève toutes les dettes financières pour arriver à la capacité d'autofinancement nette. Il précise qu'en 2013, la Ville percevait 1 150 000 € de dotation de l'Etat. Aujourd'hui elle touche 560 000 €.

Il manque depuis 2014, 550 000 €/ an. Cette mesure arbitraire a été prise sous la mandature de Mr François HOLLANDE.

Bien que l'exercice 2020 fasse apparaître une CAF nette négative (- 317 391 €), il convient de souligner que la situation, certes tendue, est sous contrôle.

Les dettes financières s'élevant à 840 510 € sont couvertes par la CAF brute (523 120 €) et les recettes financières propres de la Commune telles que le FCTVA (276 893 €), le produit de la taxe d'aménagement (217 767 €).

### Les orientations budgétaires 2021 pour la Ville de Boucau

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la population légale totale de la Commune s'établit à 8 657 habitants (source INSEE). Malgré le recensement de la population réalisé en janvier-février 2020 (population recensée à 8 764), cette population de 8 657 habitants correspond à la situation 2018. En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des Communes, l'INSEE calcule pour chacune des Communes des populations à une même date de référence à savoir 2018 (année milieu des 5 années écoulées sur la période 2016-2020).

Ainsi les populations légales millésimées 2018 peuvent être comparées à celles de 2013.

	Pop légale totale	Evol/ période précédente
2018	8 657	+8,44 %
2013	7 983	+2,9 %
2008	7 758	-

Les données ci-dessus soulignent la progression dynamique de la population. Cette hausse démographique confirme l'attractivité de la Ville de Boucau.

La Commune se doit de répondre aux besoins croissants des usagers en offrant des services et équipements publics de qualité. Elle se doit de continuer à entretenir les bâtiments communaux, sa voirie et à investir pour répondre à de nouveaux besoins.

Cependant, l'action communale s'inscrit dans un environnement budgétaire contraint et à l'instar de 2020 dans un contexte de crise sanitaire lié à la COVID 19.

## **La Section de Fonctionnement**

### Les dépenses :

– Face à l'épidémie de la COVID 19, la Commune continue à engager des crédits pour la mise en œuvre des différents protocoles sanitaires au sein des différents services (écoles, services périscolaires ...) et à assurer la protection de ses agents. En 2020, les dépenses liées à la COVID 19 ont représenté 35 000 € (sans compensation de l'Etat).

Des économies seront faites sur certains postes de dépenses tels que celui des Fêtes et cérémonies en raison de la suppression d'un certain nombre de manifestations (cérémonies de vœux, réceptions diverses...).

– Dans un souci de maîtrise des charges courantes, la Commune va engager un certain nombre de démarches en vue des recherches d'économie. Ainsi, dès 2021 le futur marché afférent à la téléphonie fixe permettra de réaliser, en année pleine, une économie de près de 16 500 € sur les consommations et abonnements divers et en intégrant des frais de maintenance (inexistants jusqu'alors).

Le marché afférent aux produits d'entretien sera à relancer, en prenant en compte dans la définition des besoins, la dimension environnementale des produits à utiliser.

A travers l'adhésion à la mission de conseil en énergie partagé auprès du SDEPA, une veille est faite sur les consommations des différents bâtiments communaux afin de réduire la facture énergétique et financière.

– Concernant la masse salariale, elle devra intégrer :

- L'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
  - La poursuite du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR)
  - L'année 2021 va être marquée par le départ en retraite de 7 agents qui seront à remplacer
  - Des besoins ont également fait jour avec la nécessité de pourvoir la police municipale d'un troisième agent au vu de l'évolution de la population, de renforcer les politiques « jeunesse » et « petite enfance » avec la création d'un poste d'animateur et d'étoffer le service « ressources humaines » en raison du volume d'activités du service, de la complexification des procédures, la mise en œuvre du RIFSEP, des lignes directrices de gestion, l'animation des instances de dialogue social.
- L'ensemble de ces éléments sera à affiner lors de la préparation budgétaire.

– Concernant les subventions versées aux associations, compte tenu du contexte lié à la crise sanitaire, bon nombre d'associations n'ont pu malheureusement mener à bien leurs activités.

Un examen attentif de leurs besoins va être mené dans le cadre de l'attribution de leur subvention dite d'équilibre. Toutefois, dans un esprit de solidarité, une attention plus particulière sera portée auprès des associations qui viendraient à rencontrer des difficultés financières et plus particulièrement celles ayant des salariés.

Si nécessaire, une concertation aura lieu avec certaines d'entre elles.



-A compter de 2021, la Commune ne devrait plus se voir appliquer de pénalité au titre de la loi SRU en raison du volume de charges déductibles (cession foncière à l'euro symbolique de l'ilot Biremont 1) supérieur à la pénalité. Pour mémoire, elle s'élevait à 75 000 € en 2020.

#### Les recettes :

En matière de fiscalité locale, la volonté de la Commune est encore de ne pas augmenter le taux des impositions ménage. Le produit fiscal connaîtra une progression en raison de la hausse physique des bases (liée aux travaux et constructions nouvelles) et de la très faible revalorisation mécanique de l'inflation constatée au mois de novembre 2020 soit : + 0,22 %.

La crise COVID va impacter quelques recettes de fonctionnement liées à l'exonération des loyers (700 € par mois) du restaurant l'Adour en raison de sa fermeture administrative (janvier et février à minima) et celles liées aux locations de salles communales. En 2019 (année de référence), ces produits ont représenté 3 790 €.

En 2021, la Commune percevra une recette supplémentaire versée par l'Etat au titre de la compensation de la dépense nouvelle que constitue le versement du forfait communal aux élèves boucalais de classe maternelle des établissements sous contrats d'association (Jeanne d'Arc et Ikastola) en raison de l'instruction rendue obligatoire à partir de 3 ans. Pour 2021, cette compensation (qui sera versée pendant 3 ans), est estimée à 42 834 €

#### **La section d'investissement**

*(les coûts annoncés sont présentés TTC)*

L'objectif qui guide la construction du budget primitif 2021 est de ne pas recourir à l'emprunt pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive tout en continuant à investir.

#### Les dépenses :

L'exercice 2021 va être marqué par la poursuite et finalisation de travaux de restructuration des voiries majeures traversant la Commune.

Après la réfection de la rue de Matignon en 2018, le chemin Delaur en 2020, la Ville de Boucau, en partenariat avec les différents gestionnaires de voirie et concessionnaires de réseaux (Département 64, Ville de Tarnos, CAPB, SYDEC, SDEPA...) procède à la restructuration complète de près de 3,5 km de voirie entre le rond-point de l'Aygassot, en limite de Tarnos jusqu'au Pont St Bernard (Bayonne).

Les travaux de la rue Georges Lassalle vont impacter le budget 2021 pour 194 000 €. Un accompagnement financier du Département 64 est attendu pour 112 000 €.

Les crédits afférents aux travaux sur la rue Bramarie vont s'élever pour 36 000 € au titre de la Vélodyssée et la participation communale à la réfection des trottoirs est estimée à près de 110 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique a eu lieu avec les techniciens du Département sur le sujet.

Tous ces travaux sont financés par des collectivités extérieures.

Une étude a été confiée au bureau d'études INGEAU pour 8 160 € en vue de définir les futurs aménagements de la rue Paul Biremont à l'issue des travaux du programme de l'Office 64 sur l'ilot Biremont 1.

Les mobilités douces ne seront pas oubliées avec la poursuite d'une réflexion sur un maillage du territoire par des cheminements doux.

Concernant les bâtiments communaux, la Commune va :

- poursuivre les travaux d'accessibilité à travers le suivi du calendrier de l'ADAP. Concernant l'accessibilité numérique, la refonte du site internet de la Ville prévue en 2021 permettra de se conformer à ces obligations ;
- procéder à la réalisation de travaux de mise en sécurité et accessibilité de la salle Apollo (45 000 €),
- achever les travaux de réhabilitation du CCAS (136 000 €)

Concernant les écoles, la Commune entend poursuivre l'équipement numérique au sein de ses écoles avec l'achat de 5 vidéos projecteurs + 1 tableau numérique (8 000 €).

Un jeu de cour est prévu à l'école maternelle Joliot Curie (17 000 €).

En 2021, après concertation des équipes éducatives et du personnel communal (ATSEM et agents en charge de la restauration scolaire), la Commune va lancer la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux en vue de l'extension de l'école Joliot Curie (dortoir + cantine). Cette opération fera l'objet d'une AP/CP. Les crédits de paiement pour 2021 sont estimés à 194 000 €.

Le cadre de vie sur l'espace public sera également pris en compte avec la création d'une nouvelle aire de jeux sur le plateau sportif devant la Mairie et l'installation de tables de pique-nique sur plusieurs sites de la Commune (20 000 €).

Le démarrage des travaux de la Maison des Associations est prévu pour le dernier trimestre 2021. L'obtention de la subvention du Département de 500 000 € allouée en fin d'année 2020 vient conforter le plan de financement de ce projet tant attendu par le tissu associatif boucalais et rendu nécessaire après l'incendie criminel des salles F. Darrière et Vigo et la démolition de la salle Joseph Prudet dans le cadre de l'opération Biremont 1. Pour mémoire, la Commune perçoit également au titre de ce projet un fonds de concours de la CAPB de 757 500 €, 281 000 € de l'Etat au titre de la DETR et une aide de la Région au titre d'une étude « Bâtiments du futur » pour 4 700 € soit un total d'aides de 1 543 200 €.

Il est à noter également la mise en service très prochainement de la Station d'Épuration Saint Bernard (depuis juillet 2016, la Ville de BOUCAU ne délivre plus de permis de construire), pour un montant de l'ordre de 20 millions d'euros, financée à 100 % par la CAPB, ainsi que de la ligne 2 du Tram bus avec pistes cyclable et piétonne financée à 100 % par le Syndicat des Mobilités.

#### Les recettes :

Comme évoqué précédemment, la volonté est de ne pas recourir à l'emprunt pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

En 2021, la Commune va percevoir le produit de la cession pour 1 000 000 € du terrain à INTERMARCHE en vue de son extension/déplacement, l'acte notarié devant être signé début mars.

La Commune va poursuivre ses démarches auprès de ses partenaires institutionnels pour solliciter un accompagnement financier sur la conduite de ses projets. En 2021, les dispositifs, renforcés dans le cadre du « Plan de Relance », de la DSIL et de la DETR seront sollicités respectivement pour les projets de création d'un réseau numérique afin de répondre aux besoins en matière de téléphonie et d'internet ainsi que pour l'agrandissement de l'école maternelle Joliot Curie. Les recettes d'investissement ne tiennent pas compte de ces aides qui seront demandées.

### **Eléments de prospective :**

Pour pouvoir continuer à investir et assurer le financement de ses projets structurants (Maison des Associations...), la Commune dispose des leviers suivants :

- la valorisation du stock de réserve foncière sur les ilots Sépard et Péri : le stock porté par l'EPFL sur ces deux secteurs du Bas Boucau représente à ce jour 1 867 844 €. L'objectif est de céder au cours de ces prochains mois cet ensemble immobilier à un aménageur à retenir au vu d'un cahier des charges. Au-delà du produit de la cession foncière, la Commune verra l'annuité de sa dette diminuer de 173 500 €, ce qui représente plus de la moitié de la « dette » contractée auprès de l'EPFL (En 2021 l'annuité totale EPFL est de 298 251 €).
- La diminution de la dette confèrera à la Commune une capacité à contracter de nouveaux emprunts avec la volonté de ne pas dépasser le niveau d'emprunt contracté à ce jour,
- En matière foncière, une réflexion est également en cours sur la cession de plusieurs parcelles, propriété de la Commune à savoir 7, rue Politzer pour une opération d'habitat dans le respect du PLH et sur le secteur du Bazé pour une opération mixte à vocation économique et habitat.

Concernant la parcelle située au 7, rue Georges Politzer, Monsieur le Maire rappelle qu'elle avait été préemptée à l'époque par Mr PEDROSA pour en faire une sortie pour la Lèbe. Malgré les pétitions et les mécontentements, la Ville l'avait achetée. Maintenant que la station d'épuration va être opérationnelle on va pouvoir se défaire de ce bien.

En conclusion, les orientations budgétaires présentées ce jour reflètent la volonté de continuer à améliorer le cadre de vie de toute la population boucalaise pour aujourd'hui et demain dans le souci constant d'une saine gestion budgétaire des deniers publics.

Monsieur le Maire ouvre le débat :

Monsieur Dominique LAVIGNE dit qu'en reprenant les principales mesures relatives aux collectivités locales, il retient les propos suivants : « *au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la Loi des finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement local. Il en représente 55 %...* »

Certes, son groupe partage cette analyse, mais comment ne pas évoquer cette contradiction entre le rôle reconnu des collectivités et la baisse conséquente et répétée chaque année des dotations de l'Etat, réduisant ainsi considérablement la capacité des Communes à investir et à maintenir les services publics de proximité, obligeant les élus à gérer dans la difficulté.

Il n'est donc pas surpris, pour une année supplémentaire que la capacité d'autofinancement nette soit encore négative. Selon l'expression réitérée cette année de Monsieur le Maire : « la situation, certes tendue est sous contrôle ».

Difficile, sauf à la marge de baisser les dépenses de fonctionnement. Ses collègues approuvent la volonté

de maintenir la masse salariale et les équipements. Il n'y aurait donc que sur les recettes qu'il faudrait agir.

Augmenter le taux des impôts ménagers, pas question, son équipe suit Monsieur le Maire.

C'est donc sur les dotations de l'Etat qu'il faudrait revoir le problème. La maîtrise de la dette publique, prétexte à réduire les dotations de l'Etat aux collectivités, n'a pas de sens, à plus forte raison dans le contexte actuel avec cette crise sans précédent.

Il y aurait peut-être un créneau intéressant pour relancer le débat sur la réforme fiscale orientée vers toujours moins de participation de l'Etat vers les Communes.

Restant sur la section de fonctionnement, il constate que sur les subventions versées aux associations, Monsieur le Maire infléchit un peu sa position sur la règle de subvention dite d'équilibre par la concertation.

Concernant les investissements, alors qu'il reste en caisse 170 000 €, différence entre la somme de la CAF brute et les recettes fiscales et la soustraction des emprunts remboursés, il est programmé pour environ 760 000 € de travaux. Monsieur Dominique LAVIGNE souhaiterait avoir le détail de ce financement.

Autre question sur la dette bancaire, il remarque que de 2014 à 2020 le capital restant dû, à chaque fin d'année, est quasiment invariable (de l'ordre de 7 000 000 d'€) alors que tous les ans le remboursement de la dette lui aussi est à peu près constant (500 000 € par année).

Il y a donc eu sur les 7 années de référence 3 500 000 € de recours à l'emprunt et à la vente des biens communaux pour financer les réalisations.

La section dépense d'investissements concerne pour l'essentiel des travaux de voirie, du CCAS et des travaux dans les écoles.

L'intention d'aménager les espaces publics de Boucau est présente, mais avec une enveloppe de 20 000 €, les travaux seront maigres, alors qu'un réel espace récréatif aménagé de manière à favoriser les rencontres et l'épanouissement des jeunes est bien nécessaire sur la Commune.

Concernant les recettes, son groupe ne peut que dénoncer une fois encore cette politique « Monopoly » qui sacrifie les biens communaux en vendant le foncier de l'îlot Sémard à prix d'or, d'autant que le constat de l'immobilier dans le sud-ouest est accablant par des prix toujours plus élevés, une population locale qui ne peut plus se loger.

Ce choix de vendre cher les terrains ne va faire qu'alimenter cette inflation et empêcher les Boucalais de vivre sur la Commune au profit d'investisseurs extérieurs.

Son groupe pousse, sur ce point, un cri d'alerte urgent et demande à participer à un cahier des charges de vente strict qui assurera des prix planchers et des typologies.

Enfin et pour terminer, il reprend son introduction, le contexte très particulier avec cette crise sanitaire, économique et sociale nécessite au-delà des intentions, une véritable remise en question des moyens mis à disposition des collectivités locales.

2022, année d'élection présidentielle sera l'occasion de se positionner et de se faire entendre pour sortir de cette situation locale inextricable.

Monsieur le Maire dit qu'il est heureux de l'entame qui a été faite. Il regrette néanmoins l'absence de Monsieur Christophe MARTIN. Les collectivités territoriales investissent à hauteur 55 % mais avec 50 % en moins de dotations de l'Etat soit environ 500 000 €/an pour la Commune de Boucau ce qui implique que son équipe gère dans la difficulté. Il remercie Monsieur Dominique LAVIGNE d'avoir souligné ce point sur lequel ils sont d'accord.

Au niveau des associations, Monsieur le Maire rappelle que l'usage était de leur redonner la même subvention que l'année passée afin qu'elles puissent organiser leurs animations. En 2020, malgré la crise, la Ville leur avait octroyé les mêmes montants car il était possible qu'elles puissent faire des animations en fin d'année ne sachant pas comment allait évoluer le contexte sanitaire. Il rappelle que seul le Comité des fêtes a vu sa subvention diminuer et son Président l'a bien compris car les fêtes locales n'avaient pas pu avoir lieu. Pour cette année 2021, il sera demandé aux associations les comptes de l'exercice précédent ainsi que leur situation de trésorerie. Pour celles n'ayant pas pu organiser leurs animations en 2020, la Commune ne versera pas deux fois la même subvention.

En ce qui concerne le financement des travaux d'investissement à hauteur de 1 370 000 €, il répond à Monsieur Dominique LAVIGNE qu'ils sont financés sans recours à l'emprunt avec les 1 000 000 € provenant de la vente du terrain à Huréous pour le déplacement et l'extension du magasin Intermarché et 370 000 € d'aides que son équipe est allée chercher avec des dossiers crédibles auprès des bonnes personnes. Il précise qu'il amène lui-même les dossiers avec la Directrice Générale des Services qui en assure leur constitution avec l'aide des services municipaux et il tient à la remercier publiquement. Ces investissements seront donc couverts.

Par contre, il n'est pas toujours d'accord avec Monsieur Dominique LAVIGNE notamment sur la bétonisation de la Ville. Il lui rappelle que l'ancienne mandature avait programmé de détruire l'Apollo. Une cession auprès du Groupe Eiffage devait être faite pour un montant de 1 334 000 € et il était prévu de bétonner le parc Peloste avec la construction d'un Centre Culturel. Ce sont des choix.

Effectivement, Monsieur le Maire aurait pu ne pas vendre le terrain de Huréous au magasin Intermarché : alors, non seulement la Commune n'aurait pas bénéficié du million d'€ mais le magasin n'aurait pas pu s'agrandir, n'aurait pas pu créer de l'emploi, le site n'aurait pas été dépollué et le parking n'aurait pas été mutualisé gratuitement avec la Commune pour la Maison des Associations.

C'est vrai que la Ville a vendu des biens comme l'ancienne gendarmerie pour 1 400 000 €, il a été dit que c'était trop cher et que les appartements seraient coûteux. Si on avait vendu 800 000 € on aurait reproché à son équipe de se priver de 600 000 € et la Ville n'aurait pas pu investir.

Au niveau du fonctionnement, l'impact de la masse salariale et la décision de ne pas augmenter les impôts font qu'il y a peu de solution pour l'améliorer. Malgré tout, les pénalités de la loi SRU disparaissent, 75 000 € en moins cette année et 16 000 € de diminution avec la téléphonie. Il rappelle que la Ville est propriétaire de la Gare, l'opposition n'a pas voté pour, et aujourd'hui elle sert à deux associations ainsi qu'au personnel médical qui effectue des tests de dépistage de la Covid-19 pour la population. Le loyer de la SNCF s'élève à 10 000 €/an. Au total donc, 101 000 € en moins sur la section de fonctionnement. Chaque fois que l'on peut, la Ville cherche à diminuer les frais généraux. Il souligne qu'en 2013, le compte 615 (entretien) s'élevait à 320 000 €. A ce jour, il est de l'ordre de 400 000 € tous les ans. Monsieur le Maire peut décider de donner des contre-ordres au personnel des services

techniques mais il considère que l'entretien des bâtiments et de la voirie permet de les faire durer dans le temps, c'est de l'investissement. Tous ces choix sont des arbitrages difficiles et compliqués. On va investir cette année sur 10 opérations avec un montant de 1 370 000 €. On essaie de faire au mieux.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du 8<sup>ème</sup> budget de son équipe depuis 2014 et il a toujours respecté la loi. Depuis 2014, malgré des capacités d'autofinancement négatives à cause du parti socialiste, cautionné par Monsieur Christophe MARTIN, qui a pour mentor le Président HOLLANDE, on avance. Si la Commune n'avait pas 500 000 €/an en moins de dotations, la capacité d'autofinancement ne serait pas négative donc l'équipe municipale gère puisque personne ne donne de solutions.

Depuis 2014 toutes les dettes financières ont été couvertes.

Depuis 2014, les investissements étaient crédibles, concrets, identifiés, justifiés, financés en totalité. Pendant ces 8 exercices et malgré la difficulté, 11 500 000 € ont été investis sur 10 opérations avec pour emprunt uniquement 3 300 000 €. On rembourse 500 000 €/an et on emprunte 420 000 €. On en rembourse donc plus que l'on en dépense.

En outre, la Ville a bénéficié de 2 700 000 € de subventions, il faut monter des dossiers et aller les chercher. Pour le reste, il s'agit d'autofinancement avec l'optimisation du patrimoine local. Entre financer des travaux au niveau des rues Georges Lassalle, Raoul Bramarie, Matignon, construire une Maison des Associations et vendre un terrain qui ne servait à rien, Monsieur le Maire a fait un choix alors que la minorité a voté contre. Il faudra lui expliquer comment cette dernière aurait fait sans vendre le patrimoine et sans emprunter, pour ne pas aggraver la dette, pour financer tous les travaux dont Boucau a besoin. Il remercie publiquement tous les acteurs avec qui la Ville travaille ce qui lui permet d'avancer. Comme on disait de François MITTERAND : « la force tranquille », Monsieur le Maire dit qu'il est « la force de la conscience tranquille ». Tous les jours, il y a des travaux dans toute la Ville, souvent financés par des partenaires qui l'accompagnent parce qu'on va les chercher. Tête haute et droit devant.

Monsieur Dominique LAVIGNE regrette l'absence de Monsieur Christophe MARTIN ce soir mais il avait parfaitement connaissance de ce qui allait être dit concernant les orientations budgétaires. Il est donc très à l'aise sur le sujet.

Il indique à Monsieur le Maire qu'il a beaucoup parlé des socialistes mais il a participé à mettre en place le Président MACRON qui n'a pas inversé la tendance. Monsieur Dominique LAVIGNE n'a pas nié, et son équipe ne le fera pas non plus, que beaucoup de choses sont réalisées à Boucau et elles sont pertinentes mais il se pose quelques questions. Il dit à Monsieur le Maire qu'il a une force indéniable au niveau des finances, il est un acrobate avec les chiffres et il le respecte mais quelques fois, il a du mal à comprendre. Il se dit très content que le magasin Intermarché, dont il est client, puisse prospérer pour accueillir les clients dans le respect de ce que l'on peut attendre d'une grande surface.

Concernant le million d'€, il pensait qu'il était réservé au financement de la Maison des Associations et aujourd'hui, il apprend qu'il est positionné sur des travaux engagés. Il se demande donc où Monsieur le Maire va trouver un autre million même s'il manie parfaitement les chiffres, on a du mal à percevoir certaines choses, étant moins performant que lui sur le sujet. Ce projet va appeler des fonds même s'il est bien subventionné. Il remercie d'ailleurs l'équipe à Monsieur Jean Jacques LASSERRE pour l'attribution de la généreuse subvention du Conseil Départemental ainsi que Monsieur Christophe MARTIN qui en fait partie.

Monsieur le Maire rétorque que Monsieur Christophe MARTIN est dans l'opposition, il ne peut pas laisser passer cela.

Monsieur Dominique LAVIGNE répond que ce n'est pas Monsieur Jean Jacques LASSERRE qui a décidé tout

seul avec Monsieur le Maire, Monsieur Christophe MARTIN a dû donner son avis d'autant qu'il siège à la commission.

Monsieur le Maire rétorque qu'il ne va pas rentrer dans la polémique politique de bas étage sauf qu'il sait qui est Monsieur Christophe MARTIN et il sait ce que Monsieur Dominique LAVIGNE en pense aussi. Monsieur Dominique LAVIGNE lui demande de cesser ces propos et demande si la subvention de 500 000 € va être prise en compte dans le financement des travaux engagés.

Monsieur le Maire indique, tout d'abord, qu'il a effectivement parrainé Monsieur Emmanuel MACRON mais il a été élu car une majorité des français l'a mis en place. Il ne faut pas attendre pour autant de lui qu'il dise qu'il est d'accord avec tout ce qu'il fait. Lors des dernières élections présidentielles, il avait voté pour Monsieur François HOLLANDE et il a été très déçu. C'est toujours à la fin du bal qu'on paie l'orchestre.

Il ne défend pas nécessairement le Président Emmanuel MACRON mais il n'aimerait pas être à sa place aujourd'hui avec tout ce qui se passe.

Il explique à Monsieur Dominique LAVIGNE qu'il existe des subventions d'équilibre pour le fonctionnement et des subventions dédiées pour l'investissement : la Ville a bénéficié de subventions dédiées de l'Etat, de la CAPB et du Département. Effectivement, le million que va verser le magasin Intermarché ne pouvait pas être inscrit au budget 2020 car il y avait deux conditions suspensives à remplir : l'obtention du Permis de Construire et l'avis favorable de la CNAC. Ces conditions étant remplies, il n'était pas possible non plus de placer le million en attente, on a été obligé de l'inscrire dans les recettes et comme le budget doit être équilibré, il a fallu noter une dépense en face. Il y a tellement d'investissements à réaliser qu'il a fallu faire des arbitrages. Lors d'un bureau municipal avec ses Adjoints, en 3 heures, il n'a pas été possible de se décider. Un bureau supplémentaire a été nécessaire pendant 2 heures. Tout se calcule : Monsieur Dominique LAVIGNE dit qu'il est acrobate, Monsieur Jean DUBOURDIEU appelait cela « la magie des chiffres » et Monsieur le Maire pense plutôt que c'est la réalité des chiffres.

Il rappelle que cela fait 40 ans qu'il s'occupe de gestion financière d'abord chez Total avec 250 stations sous sa coupe où il gérait l'équilibre financier puis il a été expert-comptable et commissaire aux comptes à Paris où sa mission était d'aider les entreprises à s'en sortir. Les chiffres, c'est sa passion. Il a eu la chance d'avoir comme professeur de mathématiques, Madame DESCLAUX, à qui il doit l'amour des chiffres mais surtout la manière de les aborder. Chacun son domaine, il ne touche pas à certaines choses mais quand on s'intéresse, tout le monde peut y arriver. Il a fait une année de formation « spécialité administration publique » avec les Arts et Métiers avec un formateur, représentant de la Chambre Régionale des Comptes. A l'Agglomération, il a été en charge des finances et aujourd'hui il s'occupe de la fiscalité et des perspectives financières avec un pool financier hors pair. Sans prétention aucune, les chiffres sont maîtrisés et les budgets sont équilibrés depuis 8 ans. Il jongle tous les jours et il ne va pas courir le risque de ternir l'image de Boucau avec son parcours. Il consulte quotidiennement les comptes depuis son ordinateur à la mairie et interroge la responsable des finances régulièrement. S'il y a des zones d'ombres sur des chiffres, il fera le nécessaire pour que tout le monde comprenne. Durant sa carrière, il avait des gérants ou clients qui ne comprenaient pas toujours tout mais on lui faisait confiance. Chacun son domaine qu'il partage en travaillant avec ses élus et les services. Il a fait passer aux parlementaires (Députés et Sénateurs) une demande pour le Plan de Relance. En effet, il sollicite une aide de l'Etat pour pouvoir permettre aux collectivités d'investir. Il faudrait que le Président MACRON donne ce que le Président HOLLANDE a défait.

La Commune n'a pas emprunté pendant 3 années consécutives, elle n'aura emprunté que 3 fois en 8 ans, afin de se mettre en position d'emprunteur en 2022. Avec la prospective financière on sait qu'en maîtrisant la dette, elle va diminuer et on va pouvoir emprunter. Si on ne le fait pas on reste dans la

médiocrité.

Il rappelle que Monsieur Christophe MARTIN avait reproché à Monsieur le Maire de ne pas faire d'emprunt une année car les taux étaient très bas.

On peut lui reprocher ce qu'on veut mais il est ici pour sécuriser les finances, cela s'appelle la confiance.

Monsieur le Maire clôt le débat.